



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 73403

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la lutte contre la pénurie d'eau. Dans certains pays souffrant de sécheresse, comme l'Espagne, la lutte contre la pénurie d'eau passe par l'installation d'usines de désalinisation de l'eau de mer et l'intégration interrégionale des réseaux d'eau potable. Aussi, il lui demande si elle envisage de prendre de telles mesures, qui ont donné de bons résultats chez nos voisins.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le dessalement de l'eau de mer pour pallier la raréfaction de la ressource en eau potable. La France dispose globalement de ressources en eau abondantes. Cette ressource est toutefois inégalement répartie dans l'espace et dans le temps, et certaines régions, notamment dans le Sud-Ouest de la France, font l'objet de prélèvements excessifs, dus en particulier au fort développement de l'irrigation des cultures. Cette surexploitation de la ressource a créé des situations localisées de déséquilibre entre la ressource disponible et les prélèvements. En outre, les conséquences possibles du réchauffement climatique dans les années à venir obligent à une grande vigilance dans la gestion de ces ressources en eau. Face à la raréfaction de l'eau, une gestion plus économe est à privilégier en adoptant des pratiques moins consommatrices dans l'ensemble des secteurs d'activités. Il est l'objet du plan de gestion de la rareté de l'eau présenté en conseil des ministres le 26 octobre 2005. Il s'agit de réduire durablement la vulnérabilité de l'alimentation en eau potable à la sécheresse, en lui donnant une nouvelle marge de sécurité, et de concilier les différents usages tout en préservant la qualité des milieux aquatiques. Lorsque la situation est telle qu'il n'existe pas d'autre solution plus satisfaisante pour résorber le déséquilibre ou pallier l'insuffisance de la ressource, le recours pour l'alimentation en eau potable par des collectivités isolées à des ressources nouvelles, comme le dessalement d'eau saumâtre ou d'eau de mer, peut être envisagé. Cette technique étant coûteuse sur le plan énergétique et économique, les conditions techniques et économiques justifiant le recours à la désalinisation se rencontrent rarement sur le territoire français, même avec les améliorations les plus récentes. En effet, les enjeux mondiaux de raréfaction de la ressource ont relancé l'intérêt de développer des techniques de dessalement moins chères, plus simples, plus robustes, plus fiables, et surtout moins consommatrices d'énergie et respectant l'environnement. Les deux procédés les plus répandus que sont la distillation et l'osmose inverse ont évolué, tout en se complétant. Le coût de production d'eau douce par dessalement a ainsi baissé puisqu'il peut descendre aujourd'hui en dessous de 1 euro/mètre cube pour des unités de grosse capacité, ce qui reste encore cher au regard des autres possibilités d'alimentation en eau existantes sur le territoire français. Toutefois, les besoins en énergie électrique pour le dessalement d'eau de mer restent tels qu'ils constitueront toujours la part la plus importante des coûts d'exploitation. Le dessalement d'eau de mer ne peut donc constituer en France qu'une solution d'appoint, à n'utiliser que de façon limitée au regard de sa très forte consommation d'énergie pouvant également contribuer à l'effet de serre.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription** : Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 73403

**Rubrique** : Eau

**Ministère interrogé** : écologie

**Ministère attributaire** : écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 septembre 2005, page 8456

**Réponse publiée le** : 14 février 2006, page 1555